

Liste des délibérations
Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2024

Sous la Présidence de Madame Hélène CONSTANS, Maire

Présents : ARGENTIER Mathieu – BEZAMAT Caroline - BRESSOLIS GINESTY Evelyne – CALMES Stéphan – CONSTANS Hélène – FORMENTIN CALMELS Cécile — JUERY Thomas – LAGRIFFOUL Jérôme – LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves – PEYRAC Ingrid – PICARD Sébastien – POSSEME Sandrine - REDON Pauline –TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre

Absents excusés : BREFUEL Jean-Marie (Pouvoir à MIQUET Pierre-Yves) - ISSERTE METGE Delphine (Pouvoir à Sébastien PICARD) - SVEC Cindy (pouvoir à Jérôme LAGRIFFOUL)

Secrétaire : Pauline REDON

Présentation par Thomas MAYRAND, du SMICA de la situation de l'adressage à ce jour sur la commune.

Désignation d'un secrétaire de séance : Pauline REDON

Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 25 avril 2024

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 avril 2024 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Approbation 18 pour 1 abstention (Caroline BEZAMAT)

Retrait d'un point à l'ordre du jour :

Décision modificative sur le budget principal

Vote à l'unanimité

Délibération relative à la poursuite de l'adressage sur la commune

Le conseil municipal décide de maintenir la numérotation actuelle dans les bourgs de Palmas Cruéjols et Coussergues, de revoir certaines zones afin que la base d'adressage soit logique et exploitable et de finaliser la numérotation dans tous les hameaux de la commune.

Vote à l'unanimité

Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés 2022 (RPQS) établi par la Communauté de Communes Des Causes à l'Aubrac.

Le conseil municipal approuve le RPQS

Vote à l'unanimité

Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable (RPQS) 2022/2023 établi par le Syndicat de la Haute Vallée de l'Aveyron

Le conseil municipal approuve le RPQS

Vote à l'unanimité

Délibération pour autoriser la signature de la convention de renouvellement du partenariat pour la tenue des agences postales

Le conseil municipal valide et autorise la signature de la convention de renouvellement, pour 3 ans, du partenariat avec la poste pour la gestion des agences postales de Coussergues et Cruéjols

Vote à l'unanimité

Délibération pour participer au groupement de commandes initié par la communauté de communes pour le contrôle des installations électriques et le contrôle des portes sectionnelles et portails

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes constitué, pour faire réaliser les contrôles réglementaires des installations électriques, les installations de gaz, des portes sectionnelles et portail ; précise que la communauté de communes assurera la coordination du groupement de commandes et autorise le maire à signer la convention.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider le projet d'aménagement de l'ancien stade et des abords de la Serre

Le conseil municipal valide la 1^{ère} phase du projet, réalisée par le SMBV2A qui consiste en la création du ruisseau, les plantations, la mise en place de panneaux éducatif et l'animation scolaire.

La deuxième phase du projet qui incombe à la Mairie sera programmée ultérieurement après concertation avec les associations et les habitants du village, pour définir l'utilisation des espaces disponibles (bosquets, pâturage, zone de jeux...)

Vote 17 pour et 2 abstentions (Delphine ISSERTE METGE et Sébastien PICARD)

Délibération en vue d'adhérer à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics – programme 2025 - lancée par le SIEDA

Le conseil municipal décide de faire réaliser les diagnostics énergétiques à la salle des fêtes de Palmas et à l'ensemble école/salles des fêtes de Cruéjous, approuve la participation de la collectivité à l'opération collective lancée par le SIEDA

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider l'admission en non-valeur de sommes irrécouvrables sur les budgets général et assainissement

A la demande de la trésorerie, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget principal et le budget assainissement.

Vote à l'unanimité

Délibération pour adhérer à la centrale d'achat de matériel informatique proposé par le SMICA

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics pour l'acquisition éventuelle de matériel informatique sachant que l'adhésion est gratuite et que les frais de gestion de 5 % ne sont appliqués que sur le prix des commandes.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider la convention de servitude avec ENEDIS pour la pose d'un câble basse tension Souterrain à Briounas

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention avec ENEDIS afin d'améliorer la desserte électrique, sur le chemin rural 69 de la Coustasse à Briounas.

Vote à l'unanimité

Délibération pour fixer le tarif de location de la salle des associations et valider la modification du règlement de location des salles communales

Le conseil municipal fixe les modalités de location de la salle des associations comme suit : location à la journée, de 08 heures à 22 heures, limitée aux résidents de la commune uniquement et valide un tarif de 70 €. La modification du règlement des salles communales est approuvée.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider le devis relatif à la construction du mur de l'école de Cruéjols

Pour faire suite à la consultation lancée pour les travaux de mise en sécurité de la cour de l'école de Cruéjols, le conseil municipal valide l'offre de l'entreprise CCTP pour un montant de 23 950 TTC.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider le transfert de la compétence « éclairage public » au SIEDA

Afin que le SIEDA puisse poursuivre son accompagnement pour l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public dans les mêmes conditions qu'actuellement, le conseil municipal valide le transfert de la compétence « éclairage public ».

Vote à l'unanimité

Délibération pour nommer un représentant au Centre de Soins et SSIAD de Laissac

Le conseil municipal nomme Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY pour représenter le conseil municipal au Centre de Soins et SSIAD de Laissac.

Vote 18 pour 1 abstention (Evelyne BRESSOLIS GINESTY)

Délibération pour déclasser un délaissé de voirie au droit de l'ancienne poste à Cruéjols

Le conseil municipal valide le déclassement d'un délaissé de voirie au droit de l'ancienne poste de Cruéjols afin d'inclure ce terrain (devant de porte du bâtiment) au bail emphytéotique concédé à l'Association Saint Laurent.

Vote à l'unanimité

Rapport 17 : Délibération pour valider la signature d'un bail emphytéotique avec l'Association Saint Laurent à Cruéjols

Le conseil municipal autorise la location par bail emphytéotique, d'une durée de 50 ans, du bâtiment de l'ancienne poste de Cruéjols et du jardin attenant, au profit de l'association Saint Laurent en vue de créer deux logements à destination de personnes âgées moins dépendantes et d'un logement réservé au personnel.

Le conseil municipal valide la création d'une servitude, liée au bail, pour créer un chemin piéton et utilisable également par les véhicules de services, livraisons et secours.

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY (membre du conseil d'administration) et Monsieur Jérôme Lagriffoul (époux d'une membre du conseil d'administration) n'étaient pas autorisés à prendre part au vote en raison du conflit d'intérêt

Vote : 15 voix Pour et 2 abstentions

Fin de séance à 00 h 20